

**SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA RÉUNION DES POINTS  
FOCAUX GOUVERNEMENTAUX ET EXPERTS DES ETATS  
MEMBRES DE LA CIRGL EN MATIERE D'ERADICATION DE  
L'APATRIDIE DANS LA REGION DES GRANDS LACS, TENUE DU  
16 AU 17 AVRIL 2019 A NAIROBI AU KENYA**

Il s'est tenu du 16 au 17 avril 2019, à l'hôtel Radisson Blu à Nairobi au Kenya, la réunion des points focaux gouvernementaux et experts des Etats membres de la CIRGL en matière d'éradication de l'apatridie dans la Région des Grands Lacs.

**La première journée a été marquée, outre les allocutions d'usage, par :**

- 1- L'exposé sur les objectifs et résultats attendus du Segment de haut niveau sur l'apatridie qui aura lieu à Genève le 7 octobre 2019 ainsi que l'importance des engagements des Etats membres de la CIRGL pour rester à l'avant-garde de la lutte contre l'apatridie.
- 2- La communication sur la définition de l'apatridie, ses causes et conséquences.

A cet effet, l'apatridie est reconnue à la fois comme un problème humanitaire, de droits de l'homme, de développement, d'intégration régionale, de paix et de sécurité dans la région.

- 3- Les communications des points focaux apatridie des 12 Etats membres qui ont porté sur les résultats, les défis, les priorités pour l'année 2019, avec des indications précises sur les engagements que leurs Etat entendent présenter au Segment de haut niveau d'octobre.

A cet égard :

- la Zambie et l'Uganda, déjà partie à la Convention de 1954, s'engagent à adhérer à la convention de 1961 ;

- la Tanzanie, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Burundi, le Soudan du Sud, le Soudan et l'Angola ont fait des avancées significatives pour devenir partie aux deux conventions sur l'apatridie et à harmoniser leur législation avec celles-ci ;
  - la République centrafricaine, le Soudan, le Soudan du Sud, la République du Congo, la République d'Angola, la Tanzanie et l'Ouganda ont informé les participants des engagements à fournir en vue de faciliter l'enregistrement des naissances et la délivrance des actes de naissance à toute personne née sur leur territoire ;
  - Il a été noté l'engagement de certains pays dont le Congo-Brazzaville et la RCA à mener des études nationales sur l'apatridie pour identifier les profils à risque et obtenir des données plus précises ;
  - le Burundi et le Soudan se sont engagés à éliminer la discrimination basée sur le genre dans leur législation nationale relative à la nationalité afin que la femme et l'homme aient des droits égaux pour transmettre la nationalité à leurs enfants.
  - le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda se sont également engagés à insérer des clauses dans leurs lois respectives pour prévenir l'apatridie chez les enfants et faire en sorte qu'aucun enfant ne naisse apatride ;
  - le tout, soutenu par le ferme engagement du Kenya à lutter effectivement contre l'apatridie ;
- 4- les participants ont suivi avec intérêt, les témoignages des apatrides, membres des communautés Shona et Makomdé du Kenya ;
- 5- Enfin, les participants ont été informés du soutien des représentants de la société civile dans la région des Grands Lacs qui ont formé un consortium sur les questions de citoyenneté et de nationalité. Ce consortium qui appuie les communautés apatrides à se mobiliser et à obtenir l'aide

juridique nécessaire a également présenté un rapport parallèle avec des recommandations et des plans ainsi que des témoignages de vulgarisation.

**Au cours de la seconde journée les participants ont été édifiés sur :**

1. le projet de Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les aspects spécifiques au droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique. A cet égard et fort du soutien de la CIRGL à ce projet d'instrument régional, les points focaux et experts ont été informés des dispositions innovantes de cet outil juridique. Ils ont aussi été informés des dernières étapes à franchir pour l'adoption de ce protocole et à inviter à fournir le soutien nécessaire pour sa prompt adoption;
2. l'expérience de la CEMAC avec l'Initiative de N'Djamena, adoptée en décembre 2018 qui vise à éradiquer l'apatridie en Afrique centrale. Notons que certains Etats parties à la CEMAC sont également partie à la CIRGL et qu'il y a là une opportunité de collaboration sous régionale pour renforcer le cadre d'action collective et la recherche de solutions à des problèmes similaires dans les pays membres ;
3. la genèse et l'intérêt de la CIRGL sur la question de l'éradication de l'apatridie ainsi que l'intégration de cette question dans son mandat. La CIRGL a également éclairé les points focaux sur le processus de l'adoption par les 12 Etats membres, de la Déclaration de Brazzaville contenant 11 engagements et de son plan d'action régionale allant jusqu'à 2019. Il a été noté que ce plan d'action avait été développé dans l'optique d'une revue à mi-parcours coïncidant avec le point à mi-parcours de la Campagne #J'appartiens qui sera célébré au Segment de haut niveau, le 7 octobre 2019. Les points focaux régionaux de la CIRGL et de l'UNHCR ont également invité les Etats à considérer et à discuter de

l'extension jusqu'en 2024 et de l'expansion de ce plan d'Action, pour éradiquer l'apatridie dans la Région des Grands Lacs, afin de le faire coïncider avec les objectifs de la campagne décennale. Ceci permettrait à la CIGRL et à ses Etats membres, de se donner les moyens de leurs ambitions pour éradiquer l'apatridie d'ici à 2024.

4. Clôturant la journée, les points focaux et experts des Etats membres ont discuté en sous-groupe, de l'opportunité de prolonger le délai et d'enrichir ce plan d'action en y incluant un objectif supplémentaire sur la documentation, en particulier, les actes de naissance et les documents attestant de la nationalité. Cela a permis de faire un état des lieux de ce qui a été accompli et de ce qui reste à faire, dans un délai plus réaliste. Au terme des travaux en plénière, le principe de l'extension du plan d'action jusqu'en 2024 avec des délais et des échéances plus spécifiques a été acquis et approuvé. Et le plan étendu vous sera soumis pour adoption cet après-midi. En outre, le principe de l'inclusion d'un objectif supplémentaire sur l'accès à la documentation individuelle (actes de naissance, documents attestant la nationalité) pour tous a été entériné par les experts. A cet effet, une équipe restreinte a été mise en place pour reformuler plus en détail la proposition d'objectif et ses activités qui vous seront présentés par le Secrétaire exécutif pour adoption du principe de l'expansion.

**Il s'agit donc aujourd'hui d'approuver le principe de l'extension et de l'expansion et d'approuver le plan d'action étendu en vue de son adoption formelle par le prochain la comité interministériel régional (RIMC).**

Fait à Nairobi, le 18 avril 2019

Les Experts

